



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appeler son médecin traitant ou la centrale des médecins de garde avant de se rendre aux urgences

Les services des urgences des hôpitaux et centres médicaux vaudois voient, comme dans les autres cantons suisses, leur fréquentation rester à un niveau élevé depuis le début de l'été. Afin de contribuer à désengorger ces services et éviter de longues attentes aux patientes et patients, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) les invite à appeler en premier lieu leur médecin traitant ou la CTMG (centrale téléphonique des médecins de garde) au 0848 133 133. Face à une urgence vitale, il reste impératif de composer le 144 ou de se rendre immédiatement aux urgences.

A l'instar de nombreux cantons suisses, le canton de Vaud fait face à une affluence très élevée de patientes et patients dans ses services des urgences, notamment au CHUV, depuis la fin du printemps. Cette situation, qui crée des temps d'attente souvent longs pour les urgences non vitales, entraîne une surcharge pour le personnel et contribue à un taux d'occupation élevé des lits d'hospitalisation.

Afin de désengorger les urgences et de raccourcir les temps d'attente des patientes et patients, le DSAS invite les personnes confrontées à un problème de santé à appeler en premier lieu leur médecin traitant ou son remplaçant, afin d'être prises en charge ou orientées vers une permanence ou un centre médical. Le médecin généraliste peut en effet le plus souvent traiter la situation sans qu'un passage aux urgences ne soit nécessaire.

Les personnes qui n'ont pas de médecin traitant sont invitées à contacter la CTMG au 0848 133 133 pour recevoir des conseils adaptés à leur situation et déterminer si un déplacement aux urgences est nécessaire. Les régulateurs de cette centrale sont des professionnels de la santé et ont les compétences nécessaires pour évaluer le degré d'urgence d'une prise en charge et orienter les personnes vers le prestataire le plus adapté à leurs besoins (médecin de garde, pharmacie, service d'urgence ou autre).

Enfin, les personnes qui doivent malgré tout se rendre aux urgences peuvent choisir la permanence ou le centre médical où l'attente est la moins longue en utilisant l'application pour smartphone Urgences Vaud. Cette application indique via un code

couleur le taux d'occupation du service (vert = faible, orange = modéré, rouge = élevé). Cette application permet également de savoir où les moins de 16 ans peuvent être pris en charge. Sélectionner un lieu signalé en vert présente un double avantage : cela permet à la patiente ou au patient d'être vu plus rapidement et à la charge de travail de se répartir entre les différents services des urgences plutôt que de se concentrer sur quelques services d'urgences.

Dans les cas d'urgences vitales, il est très important que la patiente ou le patient soit pris en charge sans délai par un hôpital spécialisé. Dans ces situations, il reste impératif de composer le 144.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 août 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Dr Virginie Spicher, directrice générale, Direction générale de la santé publique,
[mdias.sgdsas\(at\)vd.ch](mailto:mdias.sgdsas(at)vd.ch)